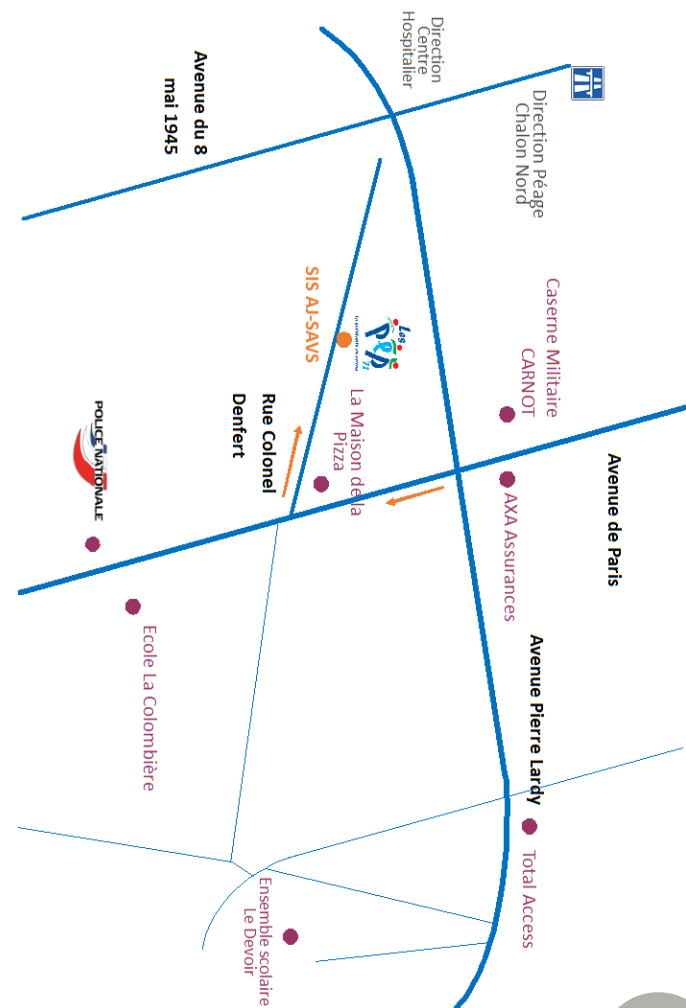




PLAN D'ACCES



HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, Jeudi et Vendredi :
9h30 - 16h00

Mardi :
9h30 - 19h00

Mercredi :
9h30 - 11h30

Deux samedis par mois :
9h00 - 16h00

HORAIRES SECRÉTARIAT :

Du Lundi au Vendredi :

9h00 - 12h00
13h30 - 17h30



PEP 71 - Siège Social
18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAONE
www.pep71.org



POUR UNE
SOCIÉTÉ
INCLUSIVE

SIS DU CHALONNAIS

Services d'Intervention
Sociale

ACCUEIL DE JOUR



18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03.85.41.06.83
equipe-aj.chalon@pep71.org

A QUI S'ADRESSE L'ACCUEIL DE JOUR ?

L'Accueil de Jour des PEP 71 s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique ayant une orientation CDAPH en cours de validité.

MISSION

- Favoriser la participation relationnelle
- Favoriser l'inclusion sociale
- Favoriser le retour à un état de bien-être physique et psychologique

PROCEDURE D'ADMISSION

1. **Entretien primo accueil** avec remise du Livret d'Accueil, du Règlement de Fonctionnement et des informations concernant la personne de confiance
2. **Présentation du dossier** en commission d'admission
3. **Si avis favorable** de la commission et si une place est disponible : admission à l'Accueil de Jour
4. **Signature du DIPC** (Document Individuel de Prise en Charge)
5. **Élaboration du 1er projet personnalisé** après 6 mois de période d'observation

CHALON-SUR-SAÔNE

PRÉSENTATION DU SERVICE ACCUEIL DE JOUR

21 places

L'Accueil de Jour s'adresse aux personnes dans le cadre de prestations collectives et a pour objectif de leur permettre de :

- Rompre la solitude
- Partager des moments conviviaux
- Développer les habilités sociales
- Développer l'entraide mutuelle
- Pratiquer des activités sportives et/ou culturelles dans une dimension collective
- S'ouvrir et/ou participer aux manifestations de la cité
- Améliorer leur condition physique et leur état de santé
- Retrouver l'estime de soi et la confiance en soi
- Favoriser l'émergence des compétences et ressources de chacun

QUI FINANCE ?

Les services sont financés par le département de Saône et Loire.

En application du règlement départemental d'aide sociale, les bénéficiaires de l'Accueil de Jour participent aux prestations selon les règles suivantes :

La personne qui fréquente l'Accueil de Jour s'acquitte d'une participation forfaitaire calculée selon le nombre d'inscriptions aux activités proposées et en fonction du nombre de repas pris.

L'EQUIPE

L'équipe éducative est composée de :

- Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF)
- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Aides médico-psychologique
- Accompagnants éducatif et social